

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT



DE
MAYOTTE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Les arrêtés de délégation de signature:

- N° 50/DAJ/2016 accordée à Monsieur Hatubou ANTOY directeur des ressources humaines, de la formation interne et de la prévention des risques professionnels
- -51/DAJ/CD/2016 accordée à Monsieur Ouirhani VITA directeur des finances et de la comptabilité publique
- -52/DAJ/CD/2016 accordée à Monsieur Tamine Madi, directeur du laboratoire d'analyse départemental

HORS-SERIE N°20

Publié le 01 Aout 2016

Mission Coordination Générale et vie Institutionnelle
Secrétariat des Assemblées
8, Rue de l'hôpital - B.P. 101 – 97600



ARRÊTE N° 50 /DAJ/CD/2016
 Portant délégation de signature
 accordée à Monsieur Hatubou
 ANTOY, Directeur des Ressources
 Humaines, de la Formation interne et
 de la Prévention des risques
 professionnels

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

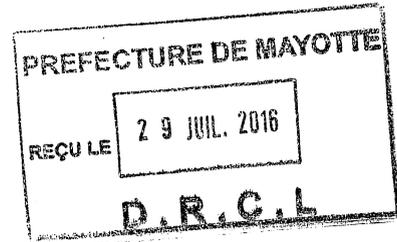
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3 alinéa 3 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la délibération n°2059/2015/CD du Conseil Départemental de Mayotte en date du 02 avril 2015 relative à l'élection de Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI en qualité de Président du Conseil Départemental ;
- Vu l'arrêté n° 3960/DRH/FPT/H.M/CG/2013 en date du 02 septembre 2013 portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Jean-Pierre SALINIÈRE, Directeur d'hôpital hors classe, sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services ;
- Vu l'arrêté n°10/DAJ/CD/2015 en date du 08 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre SALINIÈRE, Directeur Général des Services ;
- Vu l'arrêté n° 051/DRH/FPT/2016 du 09/04/2016 portant nomination de Hatubou ANTOY, Directeur des Ressources humaines, de la Formation interne et de la Prévention des risques professionnels

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES,

ARRETE,

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Hatubou ANTOY, Directeur des Ressources humaines, de la Formation interne et de la Prévention des risques professionnels, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les documents suivants :

- Documents administratifs :
 - Les correspondances et bordereaux internes ;
 - Notes de services internes ;
 - Les arrêtés d'admission des agents en arrêt maladie ;
 - Les arrêtés de reprise d'activité après congés (maternité ou maladie).
- Documents concernant les agents placés sous son autorité :
 - Autorisation de congés et absences

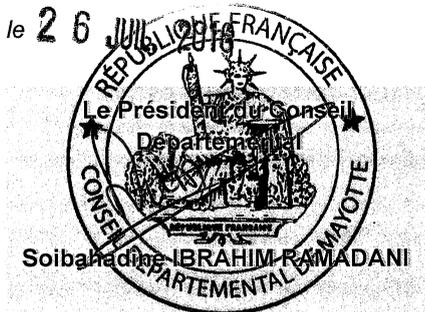


ARTICLE 2 : Toutes dispositions antérieures et contraires à la présente délégation sont abrogées et remplacées par le présent arrêté qui est applicable à la date de sa publication.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Mamoudzou, le 26 JUIL 2016

Notifié le 01/08/16



AMPLIATION :
 RAA
 SAJ
 DRH
 Intéressé

Publié le

08 AOUT 2016



ARRÊTE N° 51 /DAJ/CD/2016
Portant modification de la délégation
de signature accordée à Monsieur
Ouirhani VITA, Directeur des finances
et de la comptabilité publique

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3 alinéa 3 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la délibération n°2059/2015/CD du Conseil Départemental de Mayotte en date du 02 avril 2015 relative à l'élection de Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI en qualité de Président du Conseil Départemental ;
- Vu l'arrêté n° 3960/DRH/FPT/H.M/CG/2013 en date du 02 septembre 2013 portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Jean-Pierre SALINIÈRE, Directeur d'hôpital hors classe, sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services ;
- Vu l'arrêté n°10/DAJ/CD/2015 en date du 08 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre SALINIÈRE, Directeur Général des Services ;
- Vu l'arrêté n° 2003/DRH/FPT du 29/04/2016 portant nomination de Ouirhani VITA, Directeur des finances et de la comptabilité publique,
- Vu l'arrêté n° 48/DAJ/CD du 12/05/2016 portant délégation de signature accordée à Monsieur Ouirhani VITA, Directeur des finances et de la comptabilité publique,

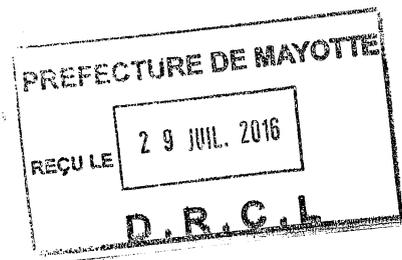
SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES,

ARRETE,

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 48/DAJ/CD du 12/05/2016 est modifié en son article 1 comme suit :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Ouirhani VITA, Directeur des finances et de la comptabilité publique**, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les documents suivants :

- **Documents administratifs :**
 - Les correspondances et bordereaux internes ;
 - Notes de services internes;
- **Documents de gestion :**
 - Les opérations de mandatement et de recouvrement de recettes
 - Les certificats administratifs
- **A l'égard des agents placés sous son autorité**
 - Les autorisations d'absences et de congés



ARTICLE 2 : Toutes dispositions antérieures et contraires à la présente délégation sont abrogées et remplacées par le présent arrêté qui est applicable à la date de sa publication.

ARTICLE 3 : Madame le Payeur départemental et le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Notifié le 17/07/2016

Fait à Mamoudzou, le 26 JUL. 2016



AMPLIATION :
 RAA
 SAJ
 Paierie départementale
 Intéressé

Publié le

08 AOUT 2016



ARRÊTE N° 52 /DAJ/CD/2016
 Portant délégation de signature
 accordée à Monsieur TAMIME Madi,
 Directeur du Laboratoire d'Analyses
 Départemental

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

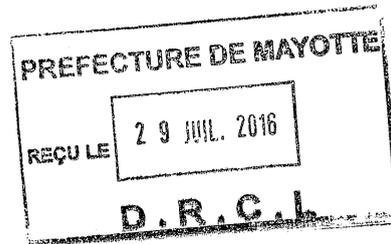
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3 alinéa 3 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la délibération n°2059/2015/CD du Conseil Départemental de Mayotte en date du 02 avril 2015 relative à l'élection de Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI en qualité de Président du Conseil Départemental ;
- Vu l'arrêté n° 3960/DRH/FPT/H.M/CG/2013 en date du 02 septembre 2013 portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Jean-Pierre SALINIÈRE, Directeur d'hôpital hors classe, sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services ;
- Vu l'arrêté n°10/DAJ/CD/2015 en date du 08 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre SALINIÈRE, Directeur Général des Services ;
- Vu l'arrêté n° 1990/DRH/PT du 29/04/2016 portant nomination de TAMIME Madi, Directeur du Laboratoire d'Analyses Départemental ;

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES,

ARRÊTE,

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur TAMIME Madi, Directeur du Laboratoire d'Analyses Départemental, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les documents suivants :

- Documents administratifs :
 - Les correspondances et bordereaux internes ;
- Documents de gestion :
 - La validation des analyses de laboratoire
- A l'égard des agents placés sous son autorité
 - Les autorisations d'absences et de congés



ARTICLE 2 : Toutes dispositions antérieures et contraires à la présente délégation sont abrogées et remplacées par le présent arrêté qui est applicable à la date de sa publication.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

NOTIFIÉ LE 04-08-2016

Fait à Mamoudzou, le

26 JUL 2016

PO



AMPLIATION :
 RAA
 SAJ
 Intéressé

Publié le

08 AOUT 2016